LES OBJECTIFS

- Acquérir des outils pour la gestion des conflits interentreprises.
- Acquérir les compétencesclés nécessaires à la maîtrise du processus de médiation.
 - Assimiler la pratique de la médiation dans le contexte spécifique des litiges commerciaux.

MÉDIATION INTER-ENTREPRISES

LA MÉTHODE

LES INTERVENANTS

Formateurs spécialisés dans le règlement négocié des différends inter-entreprise, professeurs, etc.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Chefs d'entreprise,
Avocats,
Experts-comptables,
Responsables juridiques,
Commerciaux et
Financiers de l'entreprise,

Magistrats honoraires,

etc.

Mise en situation, jeux de rôles, exposés et interventions interactives.

75% du temps de la formation est consacré aux exercices pratiques.

LA DURÉE

56 heures, soit 7 journées.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est demandé.

INSTITUT

ALLER PLUS

 Module optionnel de certification ESCP-CMAP

> Agrément du CMAP

Institut 131, créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevel 75008 Paris 131

Pour toute question relative à : la formation : 01 44 95 11 42 votre inscription : 01 44 95 11 46





MÉDIATION INTER-ENTREPRISES

Jour 1 Présentation de la formation

Tour de table des participants

Comprendre la structure de la relation à deux et le passage à la relation à trois

Stephen BENSIMON, Enseignant en philosophie, logique et rhétorique, Consultant en négociation et Médiateur

L'avant médiation et l'étape 1 - Présentation

Panorama des MARC Proposer la médiation Mots clés et outils Film et exercices

Mélanie GERMAIN HAYEK, Juriste ADR, Responsable des activités internationales du CMAP

Jour 2 L'étape 2 - Récit initial - le Quoi ?

Ecouter - Reformuler - Questionner Les outils et les techniques Exercices pratiques Sylvie ADIJES, Ancien avocat et Médiateur

Jour 3 L'étape 3 - le Pourquoi ?

Rechercher et comprendre les enjeux et les urgences Rechercher les caractéristiques des solutions de rechange Gérer les apartés Exercices pratiques Vincent EURIEULT, Ph D, Professeur Affilié ESCP Europe

Jour 4 Les étapes 4 & 5 - Comment finalement?

Recherche de solutions
Obstacles et freins pour un accord
Leviers de la créativité
Exercices pratiques
Jean-Edouard GRESY, Médiateur et anthropologue du droit

Institut 131, créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris

CMAP



131

Pour toute question relative à : la formation : 01 44 95 11 42 votre inscription : 01 44 95 11 46

MÉDIATION INTER-ENTREPRISES

Jour 5 Intégrer le droit dans la médiation

Comment intégrer l'avocat dans le processus de médiation Forme juridique de l'accord

Sébastien MENDES-GIL, Avocat et médiateur agréé CMAP

Adopter une éthique de médiateur

Mise en situation par des cas pratiques

Nicolas SIMON, Ancien Directeur Juridique, Avocat et Médiateur agréé CMAP

Jour 6 La bonne posture du médiateur

Synthèse, enchaînement des 5 étapes

Exercices pratiques

Christophe AYELA, Avocat et Médiateur agréé CMAP

Jour 7 Assimiler la pratique de la médiation et construire sa personnalité de médiateur

Simulations et jeux de rôle, coachés par des médiateurs expérimentés

Médiateurs agréés CMAP

Clôture et conclusions

Sophie HENRY, Déléguée générale du CMAP

Institut 131, créé par le CMAP venue Franklin D. Roosevel 75008 Paris



131

Pour toute question relative à : la formation : 01 44 95 11 42 votre inscription : 01 44 95 11 46

MÉDIATION INTER-ENTREPRISES Bulletin d'inscription (page 1/2)



Où

Les journées de formation se déroulent à l'Espace La Rochefoucauld 11, rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris - de 9H à 18H

Civilité	Le tarif est de
Nom	3 800 € H.T. pour les 56h
Prénom	de formation seule (soit 4 560 € T.T.C.)
Date de naissance	(5512 1 555 5 11115.)
Société	Chèque bancaire
Fonction	à l'ordre du CMAP
Adresse de facturation Professionnelle Personnelle	Virement bancaire
	BNP PARISBAS Grande Armée
	IBAN : FR 76 3000 4008
Code postalVilleVille	1300 0104 6941 451
Tél Mobile	BIC : BNPAFRPPPGA
Courriel	J'accepte la diffusion
Courriel du participant (si différent)	de mes données personnelles au groupe
Comment avez-vous connu cette formation ?	de formation.

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Outre les séances de formation, l'offre inclut la fourniture d'un ouvrage intitulé «Méthode de Médiation» de MM. Jacques Salzer, Alain Pekar Lempereur et Aurélien Colson, de la documentation ainsi que les pauses-café et les déjeuners.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Aucun agrément de médiateur ne sera délivré sans avoir passé et réussi la certification ESCP Europe - CMAP.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise date et signature

Bulletin d'inscription à retourner au CMAP-Institut 131

pour le CMAP-Institut 131 date et signature

Institut 131, créé par le CMAP avenue Franklin D. Roosevel 75008 Paris



Pour toute question relative à : la formation : 01 44 95 11 42 votre inscription : 01 44 95 11 46





MÉDIATION INTER-ENTREPRISES Bulletin d'inscription (page 2/2)

Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP-Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP-Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.

Institut 131, créé par le CMAP 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris 131

Pour toute question relative à : la formation : 01 44 95 11 42 votre inscription : 01 44 95 11 46



